

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de service

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE UNIVERSITE DE LILLE

LE PRESIDENT DE CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2020-007 créant l'unité mixte de service US 41 et nommant son directeur ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université de Lille, du Centre hospitalier régional universitaire de Lille et de l'Institut Pasteur de Lille, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche. Cette unité est référencée par le CNRS : UAR 2014 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de service US 41 intitulée « Plateformes lilloises en Biologie Santé-PLBS » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Madame Sophie Crespin est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

**Didier Samuel
Président-Directeur général de l'Inserm**

LE PRESIDENT DE UNIVERSITE DE LILLE



Le Président de l'Université de Lille

Régis BORDET

LE PRESIDENT DE CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE



Le Directeur Général
CHU de Lille
Frédéric BOIRON



LE PRESIDENT DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

Frédéric Batteux

